

## AFFECTATION Post 2<sup>nde</sup> – Éléments du barème pris en compte pour l'affectation – RENTÉE 2017

*Un guide d'aide à la saisie dans l'outil AFFELNET sera transmis courant mai*

### PARAMÉTRAGE DU BARÈME POUR L'AFFECTATION POST 2<sup>nde</sup>

Le classement des élèves se fera au seul moyen du barème calculé par l'application informatique pour chacun des vœux ; ce barème prend en compte les éléments suivants :

#### 1. Les notes

##### \* Pour les élèves de 2<sup>nde</sup> GT

Les notes seront prises en compte dans le barème pour :

- une demande de maintien en 2<sup>nde</sup> GT dans un autre établissement (exceptionnel) ;
- une réorientation vers la 2<sup>nde</sup> professionnelle dans les cas exceptionnels d'une période importante de rupture des apprentissages ou d'une demande exprimée par la famille. Ces situations seront communiquées à l'IEN-IO de secteur pour assurer un suivi ;
- une série de 1<sup>ère</sup> technologique quel que soit l'établissement.
- Une demande de 1<sup>ère</sup> professionnelle

##### \* Pour les élèves de 2<sup>nde</sup> professionnelle

Les notes seront prises en compte dans le barème pour :

- **le redoublement dans une même spécialité de 2<sup>nde</sup> professionnelle dans un autre établissement ;**
- **une réorientation.**

##### \* Pour les élèves de 1<sup>ère</sup> année de CAP

La saisie des notes est nécessaire pour les élèves qui participent à l'affectation pour demander :

- **le redoublement dans une même spécialité de 1<sup>ère</sup> année de CAP dans un autre établissement ;**
- **une réorientation.**

##### \* Pour les élèves de Terminale CAP qui souhaitent poursuivre dans une série de 1<sup>ère</sup> professionnelle en adéquation avec le CAP

La saisie des notes est nécessaire.

##### \* Pour les élèves autorisés à redoubler la classe de 1<sup>ère</sup> générale, 1<sup>ère</sup> techno, 1<sup>ère</sup> professionnelle et qui demandent un autre établissement

La saisie des notes est nécessaire.

##### \* Pas de prise en compte de notes :

- pour les élèves de 2<sup>nde</sup> GT demandant **uniquement** le maintien dans le même établissement ;
- pour les élèves de 2<sup>nde</sup> professionnelle et 1<sup>ère</sup> année de CAP **obtenant le redoublement et demandant uniquement** la même spécialité et le même établissement ;
- pour les élèves montant de 2<sup>nde</sup> GT en 1<sup>ère</sup> générale dans le même établissement ;
- pour les élèves montant de 2<sup>nde</sup> professionnelle en 1<sup>ère</sup> professionnelle dans le même établissement ;
- pour les élèves autorisés à redoubler la classe de 1<sup>ère</sup> générale, 1<sup>ère</sup> technologique, 1<sup>ère</sup> professionnelle dans le même établissement et la même série ou spécialité.

#### 2. Coefficients par groupe d'origine

Pour harmoniser les éventuelles différences d'évaluation pour ces différentes catégories d'élèves, les barèmes seront pondérés d'un coefficient variable selon la formation d'origine.

- Groupe d'origine : 2<sup>nde</sup> GT
- Groupe d'origine : 2<sup>nde</sup> professionnelle
- Groupe d'origine : Terminale CAP
- Groupe d'origine : 1<sup>ère</sup> année de CAP demandant le redoublement ou une réorientation
- Groupe d'origine : jeunes DARFI et jeunes allophones 16-18 ans (non pris en charge par la MLDS)

### **3. Coefficients définis par les corps d'inspection**

Des coefficients sont affectés à chaque matière par MEF d'accueil et traduisent le degré de maîtrise souhaitée selon la formation demandée.

### **4. Élèves de 2<sup>nd</sup>e GT demandant un maintien**

L'élève ayant demandé un maintien dans le même établissement retrouve sa place.

### **5. Priorité accordée aux élèves scolarisés en 1<sup>ère</sup> année de CAP et en 2<sup>nd</sup>e Pro redoublant**

Un bonus est accordé automatiquement au vœu de l'élève redoublant (c'est-à-dire dont le vœu comporte les mêmes MEF + spécialité + établissement que dans sa scolarité actuelle).